



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

Avis de promulgation pour le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 02-2024

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2021 RELATIF À
LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE CONCERNANT LES DISPOSITIONS
RELATIVES AU STATIONNEMENT**

Avis est par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 février 2024, **le règlement no 02-2024 modifiant le règlement uniformisé no RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie concernant les dispositions relatives au stationnement.**

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires, à l'hôtel de Ville située au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 14^e jour de février deux mille vingt-quatre.

Manon Jobin

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière par intérim